

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
16 février 2017
n° 7 / 7720^e
pages 345 à 400



CHRONIQUE / Procédure pénale

Garde à vue et audition libre : acte final ?

> Sébastien Pellé

359

ÉDITORIAL

345 Religion, où es-tu ?, *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

348 Publicité comparative (licéité) : comparaison de prix entre enseignes concurrentes

354 Terrorisme (consultation de sites internet) : inconstitutionnalité du régime

IN MEMORIAM

357 Jean Lahille (1931-2017), *Pierre Julien*

POINT DE VUE

358 Jean-Jacques Urvoas face à François 1^{er} et au divorce par consentement mutuel en langue étrangère, *Xavier Labbé*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

368 **Chronique** : Les réseaux de distribution menacés par l'application extensive de l'article L. 7321-2 du code du travail, *Benoît Soltner et Julien Boddaert*

375 **Panorama** : Droit des contrats, *Mustapha Mekki*

388 **Notes** : La prescription triennale spécifique au bail d'habitation l'emporte sur la prescription biennale du droit de la consommation, *note sous Civ. 3^e, 26 janv. 2017, Virginie Pezzella*

392 Faute dolosive du constructeur : la troisième chambre civile de la Cour de cassation persiste et signe!, *note sous Civ. 3^e, 5 janv. 2017, Denis Mazeaud*

395 L'atteinte au droit constitutionnel de se taire par l'exclusion légale d'une nullité de procédure pénale, *note sous Cons. const., 4 nov. 2016, Alexandre Gallois*

ENTRETIEN

400 Marc Bérenger - CARPA : leur rôle consacré par le code monétaire et financier

DALLOZ



Version numérique incluse*



321707



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 4064 53 66
Fax 01 4064 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

345

Religion, où es-tu?



ACTUALITÉS

348

DROIT DES AFFAIRES

Consummation

Publicité comparative (licéité): comparaison de prix entre enseignes concurrentes, *CJUE 8 févr. 2017*

Crédit à la consommation: sanction de l'irrégularité liée à l'assurance, *Tribunal d'instance du Havre, 10 janv. 2017 et Tribunal d'instance de Saint-Brieuc, 12 déc. 2016*

Société et marché financier

Association (modification des statuts): unanimité en cas d'augmentation des engagements, *Civ. 1^{re}, 1^{er} févr. 2017*

Contrat d'entreprise (réception partielle): inapplicabilité de la garantie décennale, *Civ. 3^e, 2 févr. 2017*

Marché à forfait (devis sous-évalué): responsabilité du tiers au contrat d'entreprise, *Civ. 3^e, 19 janv. 2017*

Expropriation

Indemnité d'expropriation (appel): pèremption de l'instance après dépôt des mémoires, *Civ. 3^e, 19 janv. 2017*

350

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat d'assurance (résiliation): garantie pour impayés locatifs postérieurs, *Civ. 2^e, 2 févr. 2017*

Contrat d'assurance (indemnisation): portée de l'acceptation par l'assuré, *Civ. 2^e, 2 févr. 2017*

Préjudice corporel: réparation du préjudice moral lié à la conscience de mort prochaine, *Civ. 2^e, 2 févr. 2017*

Contrat à exécution successive: condition de résiliation unilatérale, *Com. 8 févr. 2017*

Famille-Personne-Succession

Divorce (liquidation): récompense, indemnité d'occupation et dépenses de conservation, *Civ. 1^{re}, 1^{er} févr. 2017*

352

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Loi « Égalité-citoyenneté »: dispositions intéressant la gestion immobilière

Construction (délit): contrôle de proportionnalité de la sanction de démolition, *Crim. 31 janv. 2017*

Maison individuelle: obligations de résultat de l'entrepreneur principal et du sous-traitant, *Civ. 3^e, 2 févr. 2017*

354

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Terrorisme (consultation de sites internet): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const., 10 févr. 2017*

Procédure pénale

Cour d'assises (jugement): motivation de la déclaration de culpabilité, *Crim. 8 févr. 2017*

355

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Impôt sur le revenu (contributions sociales): constitutionnalité sous réserve du régime, *Cons. const., 10 févr. 2017*

Santé publique

Vaccination obligatoire (disponibilité): obligation à la charge du ministre de la santé, *CE 8 févr. 2017*

356

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Reprise d'entreprise par une personne publique: refus d'accepter le contrat de droit public, *Soc. 1^{er} févr. 2017*

Licenciement économique: régime applicable aux salariés des syndicats de copropriété, *Soc. 1^{er} févr. 2017*



IN MEMORIAM

357 Jean Lahille (1931-2017)
par Pierre Julien



POINT DE VUE

358 Jean-Jacques Urvoas face à François I^{er} et au divorce
par consentement mutuel en langue étrangère
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

359 Garde à vue et audition libre: acte final?
par Sébastien Pellé

368 Les réseaux de distribution menacés par
l'application extensive de l'article L. 7321-2
du code du travail
par Benoît Soltner et Julien Boddart

PANORAMA

375 Droit des contrats
janvier 2016 - janvier 2017
par Mustapha Mekki

NOTES

388 La prescription triennale spécifique au bail d'habitation
l'emporte sur la prescription biennale du droit de la
consommation, note sous Civ. 3^e, 26 janv. 2017
par Virginie Pezzella

392 Faute dolosive du constructeur: la troisième chambre
civile de la Cour de cassation persiste et signe!,
note sous Civ. 3^e, 5 janv. 2017
par Denis Mazeaud

395 L'atteinte au droit constitutionnel de se taire par
l'exclusion légale d'une nullité de procédure pénale,
note sous Cons. const., 4 nov. 2016
par Alexandre Gallois



ENTRETIEN

400 Marc Béranger - CARPA:
leur rôle consacré par le code monétaire et financier

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr